

REUNION DE CONSEIL DU 31 AOUT 2020

Convocation du 13 Août 2020

Etaient présents : Ph. Salmon, C Muller, JM Chapelet, JM. Brelet, V. Bleuzé, L. Carlac, A. Eliez, S. Gaillot, A. Gérard, B. Randour, F. Nazé, J. Olejnik, M. Marlette, S. Jourdain,

Etaient excusés : S.Gobancé

Pouvoirs (1) : S.Gobancé à Ph. SALMON

Bernard RANDOUR est désigné secrétaire de séance.

Émargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance de ce jour à 20h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 04 Juillet 2020.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. L'ensemble des membres présents acceptent.

Ordre du Jour

- Délibération 3952 : Acceptation du devis relatif aux travaux des cloches de l'église
- Délibération 3953 : Décision modificative relative au remplacement du moteur de volée des cloches
- Délibération 3954 : Demande de la dotation de soutien à l'investissement pour le remplacement des fenêtres de la salle bleue.
- Délibération 3955 : Désignation des membres titulaires et suppléants au sein de la CLECT (Commissions locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- Délibération 3956 ; Incorporation ou non d'un bien vacant
- Délibération 3957 : Modification de la délibération n°3940 concernant la désignation des membres de la commission d'appel d'offre.

Informations diverses.

Délibération ajoutée

- Délibération 3958 : Désignation de la société retenue pour les travaux du Bois Le Moine

Délibération n° 3952 : Acceptation du devis relatif aux travaux des cloches de l'église.

Le Maire informe les membres présents que suite au passage d'un technicien de l'Entreprise BODET, il est nécessaire de changer le moteur de volée de la cloche de l'église.

Un devis de cette Entreprise nous a été adressé pour un montant TTC de 2 114.40 euros.

L'Entreprise BODET est en charge de l'entretien habituel de l'horlogerie de l'édifice.

Après débat,

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de changer le matériel défectueux.

Délibération n° 3953 : Décision modificative relative au remplacement du moteur de volée de la cloche

Le Maire précise que le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église n'était pas prévu au budget primitif 2020. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits en section d'investissement pour un montant TTC de 2 115 euros.

Comptes de dépenses :

Chapitre	Article	Désignation	Montants
023	023	Virement à la section d'investissement	2 115.00 €
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	- 2 115.00 €
21	2135	Installation générale /agencement	2 115.00 €

Comptes de recettes

021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 115.00 €
-----	-----	--	------------

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer ces opérations comptables.

Délibération n° 3954 : Demande de la dotation de soutien à l'investissement pour le remplacement des fenêtres de la salle bleue en mairie.

Le Président de la commission bâtiment présente aux membres de l'assemblée délibérante, un courrier relatif à la dotation de soutien à l'investissement local dont une des thématiques est la rénovation énergétique des bâtiments.

Les travaux concernant le changement des fenêtres de la salle bleue en PVC peuvent bénéficier de cette dotation.

Après débat, le Conseil adopte l'opération et sollicite la dotation en question et arrête le plan de financement suivant :

	%	H.T.	T.T.C.
Montant de l'opération		20 197.00	24 236.40
D.S.I.L.	40 %	8 078.80	9 694.56
Part Communal	60 %	12 118.20	14 541.84

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'adopter l'opération et le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dotation.

Délibération n° 3955 : Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le Maire donne lecture du courrier reçu du Grand Reims en date du 3 août 2020, rappelant que suite aux élections municipales et communautaires, il est nécessaire de désigner les nouveaux membres de la commune qui siégeront au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret

De nommer comme membres les personnes ci-dessous par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

Membre titulaire :

Monsieur Philippe SALMON, Maire

Membre suppléante :

Madame Catherine MULLER, 1^{ère} Adjointe

Délibération n° 3956 : Incorporation ou non d'un bien vacant sans maître.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1123-2.

Vu l'article le Code Civil et notamment l'article 713,

Considérant la volonté de faciliter l'action des communes en matière de lutte contre l'insalubrité, de protection de l'environnement et d'opération d'aménagement,

Considérant la possibilité pour la commune de devenir propriétaire des immeubles sans maître situés sur son territoire,

Considérant l'absence de propriétaire connu depuis plus de 30 ans du précédent propriétaire et les recherches infructueuses entreprises par la commune pour retrouver le propriétaire actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

Décide :

- d'incorporer dans le domaine privé communal le bien sans maître ci-dessous désigné :

Section : ZI

N° plan : 61

Contenance : 720 m²

Valeur vénale à faire évaluer par le service du Domaine.

- d'autoriser le maire à procéder à l'incorporation de celui-ci ainsi qu'à effectuer les formalités nécessaires à celle-ci.

Délibération n° 3957 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Décision modificative de la délibération n°3940 du 18 juin 2020.

Le maire précise qu'il est nécessaire de modifier la structure de la commission d'appel d'offre précédemment constituée au sein du conseil. 3 titulaires et 3 suppléants doivent être nommés

Il rappelle cependant que les suppléants peuvent participer aux débats.

Le maire reste président de droit de cette commission.

Sont élus titulaires : Jean-Marc CHAPELET – Jean-Marie BRELET– Bernard RANDOUR

Sont élus Suppléants : Laura CARLAC– Arnaud GERARD – Joël OLEJNIK

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 3958 : Désignation de la société retenue dans le cadre des travaux à effectuer au Bois Le Moine.

Après présentation par la commission « Bois le Moine » des différents devis relatifs à la création d'une route forestière dans le Bois le Moine,

Le Conseil Municipal décide par 15 voix pour 0 voix contre 0 voix d'abstention de retenir l'Entreprise DESTENAY Bruno située à la Grange aux Bois (51800) pour un montant TTC de :

Total : : 47 989.20 euros TTC

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux et contrôles effectués

- Plusieurs tampons de téléphonie (plaques métalliques) ont été remplacés dans la commune par le Grand Reims.
- Rebouchage de trous de chaussée par notre agent communal.
- Bicouche de gravillonnage sur la route Crugny-Hourges
- Vérification électrique effectuée par la société Veritas sur l'ensemble des bâtiments communaux ; pas de problèmes détectés (aire de jeu et terrain de sport seront audités en cours de semaine ou semaine prochaine).
- Vérification effectuée par le centre de gestion du Grand Reims des engins, machines-outils et poste de travail utilisés par nos agents communaux (un triangle de signalisation à poser sur le tracteur de la commune).

Travaux à venir

- Remplacement des vitres vandalisées au grand lavoir rue Buron.
- Elagage d'arbres au vieux cimetière en centre-ville (devis en cours auprès de Paysage de l'Ardre à Fismes)
- Formation prévue agent communal début octobre
- Vérification des extincteurs dans les bâtiments communaux courant septembre (en même temps que le Grand Reims pour bénéficier d'un tarif regroupé et attractif)
- Plan Local d'urbanisme (PLU) : l'avis du PPA (Personne Publique Associée) a été reçu et l'agence d'urbanisme a émis des propositions suite aux remarques de la PPA. Avis favorable du département. Le préfet a émis un avis favorable avec remarque. La commission continue ses travaux et tient le conseil informé de ses démarches.
- Fibre : le maire souhaite obtenir auprès des services concernés des informations complémentaires et vérifiées avant de communiquer auprès de nos concitoyens.
- Utilisation des salles communales par les associations dans le cadre de la crise sanitaire : le maire n'a pas encore pris de décision devant les difficultés de mettre en place des protocoles sanitaires fiables. Il constate que de nombreuses salles des communes environnantes n'ont pas été réouvertes.
- Illuminations de Noël : le maire demande à la commission des fêtes de faire le point sur le remplacement des illuminations défectueuses ou à remplacer. Il est possible de prévoir un budget à étaler dans le temps de ces illuminations.
- Journée entretien du village avec les élus : le maire demande à réfléchir sur le schéma à définir d'une journée de participation des élus à l'entretien du village.
- Défibrillateur à reconditionner suite à son utilisation qui a permis de sauver une vie dans la commune de Brouillet.
- Antenne Orange sur parcelle privée au niveau de la route de Courville (près du vendangeoir – RD 386) : les travaux d'installation sont prévus en septembre.
- Problème qui reste permanent de déchets déposés au niveau des containers à verre près du cimetière.

Prochaines réunions de travail des commissions :

- Crèche «Les Oursons» : Mercredi 02/09/2020 à 20h30
- Communication- Information : Mercredi 09/09/2020 à 20h00
- Bâtiments communaux : Mardi 15/09/2020 à 18h30

Fin de séance 22h30.

Ph. SALMON

C. MULLER

M. MARLETTE

Joël OLEJNIK

V. BLEUZÉ

F. NAZÉ

S. GOBANCÉ
Pouvoir à Ph. Salmon

L. CARLAC

J.M. CHAPELET

A. ELIEZ

S. GAILLOT

A.GERARD

B. RANDOUR

S. JOURDAIN

J.M. BRELET